

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Pays : MADAGASCAR

Document de Projet



Madagascar

Titre du projet/programme	DROITS, DEVOIRS ET COHESION SOCIALE
Effet UNDAF	La population, en particulier les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, jouit de tous les droits sociaux, économiques, civils, politiques, grâce à une gouvernance participative et solidaire.
Effet CPAP	1.1.1 Les populations sont capables de jouir et de réclamer leurs droits humains, y compris les droits de recours 1.1.2 Les risques d'accroissement de la violence, d'insécurité et de conflits sont atténués
Résultats attendus	Dans les zones d'intervention du programme : 1. Les violations majeures des droits de l'homme sont réduites 2. Les actes d'incivisme sont réduits 3. Les risques d'aggravation de la violence et des conflits sont réduits
Partenaires de mise en œuvre	PNUD
Parties responsables	PNUD Unité de Gestion du Projet Prestataires

Le présent projet fait suite aux appuis ayant été déjà apportés par le PNUD au Secteur « Gouvernance » à travers divers projets dont la mise en œuvre s'avère inappropriée dans le contexte sociopolitique actuel. Il s'agit des activités de renforcement de capacité institutionnelle et des activités requérant des décisions politiques et dépendant des facteurs institutionnels comme les révisions des cadres juridiques qui seront reportées à des périodes plus propices.

L'objectif principal du projet est de voir comment créer des conditions favorables à la tranquillité d'esprit pour que la population puisse vaquer sereinement à ses activités pour un mode d'existence durable. A cet effet, les objectifs spécifiques sont de :

- Rendre opérationnels des mécanismes de conseils et de recours pour les cas de violation des droits fondamentaux,
- Agir pour le développement de la culture de la citoyenneté et du civisme,
- Et de mettre en place et d'opérationnaliser des mécanismes et des dispositifs de prévention, de gestion et de résolution des conflits et de réduction des risques de violence dans le cadre de la promotion de la culture de la paix et de la cohésion sociale.

La stratégie de mise en œuvre du projet sera fondée sur le renforcement du partenariat avec les Organisations de la Société Civile (nationales comme internationales), avec les médias, avec d'autres agences du Système des Nations Unies ainsi qu'avec les autres partenaires techniques et financiers réunis dans des groupes thématiques.

De ce fait, le présent projet, tout en aidant à faire face aux problématiques de gouvernance rencontrées actuellement au niveau des communautés, contribuera à la préparation de « la reprise normale », à travers la conduite participative et inclusive des activités, tout en assurant la mise à disposition de mécanismes de promotion et de protection des droits fondamentaux et des dispositifs de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Il permettra également de faciliter la mise en œuvre des diverses aides des autres partenaires par la consolidation d'un climat de paix sociale.

Les dimensions genre et personnes vulnérables ainsi que celles du suivi et communication seront traitées transversalement de sorte qu'aucune activité du projet ne va échapper à leur intégration pour une vision plus systémique des résultats attendus.

Période du Programme :	2010-2012
Atlas Award ID:	00059663
Date de début (CLAP):	1er février 2010
Date de fin :	31 décembre 2012
Autorisation DIM :	18 janvier 2011
Date de la décision SSD :	22 avril 2009
Arrangement de gestion :	DIM

Budget PTA 2011 :	1 277 393 USD
Ressources totales requises :	1 277 393 USD
Total des ressources allouées	1 277 393 USD
Fonds réguliers :	1 277 393 USD
Autres :	
Donateur	-
Budget non financés :	-
Contributions en nature :	-

Accepté par le PNUD,



Cornelle Agossou
Représentant résident a.i.

24 JAN. 2011

I. ANALYSE DE LA SITUATION

Depuis janvier 2009, Madagascar traverse une crise sociopolitique profonde que différentes médiations n'ont pas permis de régler. Les effets sociaux larvés des crises politique et socioéconomique auxquelles s'ajoutent ceux relatifs à la suspension de financements extérieurs créent un cercle vicieux de pauvreté favorable à l'accroissement de la violence et du banditisme. Des tensions et des fractures sociales latentes se rejoignent et génèrent un climat d'inquiétude au sein de la population. Les risques d'atteinte aux droits et libertés fondamentales s'en trouvent accrues avec des craintes d'une exacerbation des violences de toute nature.

Parallèlement, l'instabilité institutionnelle dans le pays ne permet pas à l'Etat de jouer pleinement le rôle qui est le sien en matière de protection des droits et fournisseur de services aux populations. Or, en cette période de crise et de tension politique pendant laquelle les organes de contrôle pourraient être marqués par un certain relâchement et où les obligataires de droit et de devoir pourraient se sentir moins « tenus à respecter les normes », les populations ne sauraient être laissées sans recours.

Dans la mesure où les débats politiques et sociaux prennent une tournure émotionnelle et peuvent prendre des envergures insoupçonnées, les tensions familiales et sociales peuvent facilement se durcir. A cela il faut ajouter les difficultés économiques qui s'aggravent de jour en jour. Les risques de violences et d'explosion sociale pourraient alors être exacerbés et appellent des actions préventives de sorte à garantir la paix et la cohésion sociales à Madagascar.

Le présent programme « DROITS, DEVOIRS ET COHESION SOCIALE » a vocation à y contribuer.

En tant que composante du CPAP 2008-2011 mis à jour, il vise trois principaux objectifs :

- Réduire les violations majeures des droits humains dans les localités couvertes par le programme,
- Réduire les actes d'incivisme,
- Réduire les risques d'aggravation de la violence et de conflits dans les zones retenues ;

II. STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

En visant la cohésion sociale ainsi que la réduction des cas de violation des droits humains et l'amointrissement de l'incivisme, le présent programme contribuera à la réalisation de l'effet n°1 de l'UNDAF (cadre de l'appui du Système des Nations Unies) mis à jour pour répondre aux besoins actuels « *La population, en particulier les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, jouit de tous les droits sociaux, économiques, civils, politiques, grâce à une gouvernance participative et solidaire* » lequel effet UNDAF est aligné aux défis de Madagascar d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2015.

La formulation de ce programme fait suite aux résultats du Plan d'action du Programme de Pays (CPAP) qui détermine comme principaux effets la capacité des populations à jouir et à réclamer ses droits, y compris les droits de recours ainsi que l'atténuation des risques d'accroissement de la violence et de conflits.

Aussi, le programme ainsi intitulé « Droits, devoirs et cohésion sociale » comprend trois principaux produits :

Produit 1 : Les violations majeures des droits humains sont réduites dans les localités couvertes par le programme.

Il comprend quatre sous-produits :

- Une stratégie pour réduire des violations des droits humains est élaborée,
- La mise en œuvre de la stratégie pour réduire les violations des droits humains est accompagnée,
- La mise en œuvre de la stratégie pour réduire des violations des droits humains est suivie,
- Les OSC et les médias sont capables de mener les activités visant à la réduction des violations des droits humains.

Produit 2 : Les actes d'incivisme sont réduits dans les localités couvertes par le programme.

Il comprend quatre sous-produits :

- Une stratégie de réduction des actes d'incivisme est élaborée,
- La mise en œuvre de la stratégie pour réduire les actes d'incivisme est accompagnée,
- La mise en œuvre de la stratégie pour réduire les actes d'incivisme est suivie,
- Les OSC et les médias sont capables de mener des activités visant la réduction de l'incivisme.

Produit 3 : Les risques d'aggravation de la violence et des conflits sont réduits dans les zones retenues.

Il comprend quatre sous-produits :

- Les risques d'aggravation de la violence et des conflits sont réduits dans les zones retenues,
- La mise en œuvre de la stratégie pour réduire les risques d'aggravation de la violence et des conflits est accompagnée,
- La mise en œuvre de la stratégie de réduction des risques d'aggravation de la violence et des conflits est suivie,
- Les OSC et les médias sont capables de mener des activités visant la réduction des risques d'aggravation de la violence et des conflits.

Pour chacun de ces produits, lesdites stratégies seront élaborées sur la base d'un diagnostic approprié et portant sur les problèmes adressés. Puis, la stratégie ainsi élaborée sera mise en œuvre et suivie.

A cet effet, le programme développera des synergies avec d'autres projets/programmes et initiatives en cours au niveau des zones cibles. Il cherchera également à impliquer les services techniques publics aussi bien au niveau central que décentralisé et déconcentré à toutes les étapes de mise en œuvre du programme par le biais de la signature de contrats d'objectifs. Et la collaboration avec les autres agences du Système des Nations Unies ainsi qu'avec tous les autres partenaires techniques et financiers ne sera pas oubliée par la participation aux différents travaux des comités consultatifs et autres groupes thématiques.

La stratégie de sortie pour la pérennisation des résultats du programme se base sur la mise en place d'un observatoire des droits humains pour le suivi permanent de l'évolution de la situation, rôle que le Comité national des droits Humains pourra être amené à jouer avec l'appui des partenaires internationaux dès sa mise en place. Il en sera de même pour le transfert de la gestion des cliniques juridiques et des centres de ressources des organisations de la société civile et des médias au moment opportun.

PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Baillleur	Montant
		ACT 1.1.3 Valider la stratégie et les plans d'action pour adresser les problèmes identifiés dans les zones cibles en mettant en exergue les besoins pour chaque groupe bénéficiaire (femmes, hommes, jeunes, handicapés, sidéens...) : - tenir des ateliers régionaux de validation de la stratégie , - ajuster les plans d'action conformément à la stratégie adoptée au niveau régional (Atsimo Andrefana et Analamanga), et au niveau national.	X				PRESTATAIRE /UGP	71600: Travel	04000	00012	3 971
								72500: Supplies	04000	00012	306
								73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	3 593
								74200: Audio visual and printing production	04000	00012	283
								74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	0
								Sous - total :			8 153
		ACT 1.1.4. Organiser des actions spécifiques de communication (internes, externes et transversales) aux différentes phases des activités : - avant : actions de sensibilisation des différentes parties prenantes pour leur information, implication, appropriation, adhésion, - pendant : actions de sensibilisation et d'information pour obtenir une dynamique participative, une confiance, actions de restitution partielle des livrables et leur validation, promotion des activités, - après : validation des résultats, restitution des résultats et communication pour vulgarisation et utilisation des produits obtenus,	X	X			PRESTATAIRE /UGP	74200: Audio visual and printing production	04000	00012	849
								72100: Contractual services - Companies	04000	00012	14 144
								74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	750
								Sous - total :			15 743

CR

D

PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Baillieur	Montant
		ACT 1.2.2. Mettre en place de nouveaux dispositifs de recours afin de réduire les violations des droits humains : - rendre opérationnels les nouveaux dispositifs issus de la stratégie (conclure des contrats d'objectifs avec des OSC et des médias) - appuyer la mise en place d'un réseau national et international des OSC "promotion et protection des droits humains" - opérationnaliser le comité OSC/SNU - valider le plan de redynamisation de l'agence de presse ANTA et mettre en oeuvre le plan d'actions validé - appuyer la mise en réseau des journalistes "droits humains".	X	X	X	X	PRESTATAIRE /UGP	71200: International consultants	04000	00012	21 000
							71300: Local Consultants	04000	00012	5 745	
							71600: Travel	04000	00012	6 587	
							72100: Contractual services - Companies	04000	00012	3 000	
							72500: Supplies	04000	00012	238	
							73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	1 528	
							74200: Audio visual and printing production	04000	00012	1 886	
							74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	2 148	
							Sous - total :				42 132
		ACT 1.2.3. Elaborer le business-plan des cliniques juridiques	X	X	X	X	PRESTATAIRE /UGP	71300: Local Consultants	04000	00012	4 178
							71600: Travel	04000	00012	1 234	
							72500: Supplies	04000	00012	68	
							73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	368	
							74200: Audio visual and printing production	04000	00012	872	
							74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	336	
							Sous - total :				7 056

D

PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Bailleur	Montant
		ACT 1.2.4. Promouvoir la culture et la défense des droits humains dans les établissements scolaires dans les zones d'intervention du programme (Formation de sensibilisateurs, production/diffusion des supports...) - Poursuivre les activités de formation des sensibilisateurs régionaux et locaux (OEMC/MEN), - Poursuivre les activités de sensibilisation des parents d'élèves (conclure des contrats d'objectifs avec des OSC et des médias) - Poursuivre la multiplication et la diffusion des différents supports déjà élaborés mais en nombre insuffisant (recruter un imprimeur)	X	X	X	X	PRESTATAIRE /UGP	71600: Travel	04000	00012	2 792
							72100: Contractual services - Companies	04000	00012	18 859	
							72500: Supplies	04000	00012	189	
							73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	2 584	
							74200: Audio visual and printing production	04000	00012	15 990	
							74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	2 021	
							Sous - total :				42 435
	SP 1-3 : La mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie pour réduire des violations des droits humains est suivie Indicateur : Opérationnalité du dispositif de suivi Base : Aucun dispositif de suivi n'est mis en place Cible 2011 : Le dispositif de suivi est opérationnel	ACT 1.3.1. Mettre en place le dispositif de suivi des dispositifs et stratégies de réduction des violations des Droits humains ; - Conclure des contrats d'objectif avec des OSC et des médias en vue de mettre en place le dispositif de monitoring (observatoire) des Droits Humains - Faire participer les jeunes dans ce processus de monitoring en recevant les données par SMS (poursuite de la gouvernance par le mobile)	X	X	X	X	PRESTATAIRE UGP	71200: International consultants	04000	00012	7 000
							71300: Local Consultants	04000	00012	3 615	
							71600: Travel	04000	00012	6 318	
							72100: Contractual services - Companies	04000	00012	18 859	
							72500: Supplies	04000	00012	189	
							73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	3 744	
							74200: Audio visual and printing production	04000	00012	4 102	
							74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	2 339	
							Sous - total :				46 166

D

PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Baillieur	Montant
		ACT 1.3.2. Suivre les progrès en matière de réduction des violations des Droits humains (base lines, enquêtes et sondages) pour l'évaluation des progrès, - opérationnaliser l'observatoire des droits humains dans les zones d'intervention du programme				X	UGP/PNUD	71600: Travel	04000	00012	1 235
								72100: Contractual services - Companies	04000	00012	7 450
								72500: Supplies	04000	00012	136
								73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	1 198
								74200: Audio visual and printing production	04000	00012	990
								74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	551
		-							Sous - total :		11 560
		ACT 1.3.3. Capitaliser et diffuser les résultats de la mise en oeuvre des actions de réduction des violations des droits humains (actions de communication) - conclure des contrats d'objectif avec des OSC et des médias pour la vulgarisation des actions retenues pour adresser les questions de violation des droits					UGP	pm			pm
		-							Sous - total :		0
		ACT 1.4.1. Elaborer l'indice de la Société civile à Madagascar - suivre les travaux d'élaboration de l'ISC - valider les rapports intermédiaires, - établir un plan de communication, - valider les rapports finals, - établir un plan d'actions faisant suite à l'ISC et mettre en oeuvre les actions déterminées	X	X	X	X		71600: Travel	04000	00012	28 441
								72100: Contractual services - Companies	04000	00012	109 752
								72500: Supplies	04000	00012	85
								73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	646
								74200: Audio visual and printing production	04000	00012	71
								74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	7 098
		-							Sous - total :		146 093

Handwritten mark

Handwritten mark

PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Bailleur	Montant
		ACT 1.4.2. Identifier les besoins en renforcement des capacités des OSC et des médias pour la réduction des violations des droits humains : - pour mémoire cf élaboration indice de la société civile - recruter des prestataires pour étudier les besoins des médias, élaborer une stratégie/méthodologie et pour les actions de renforcement des capacités des médias, - valider les propositions d'actions - suivre les activités des prestataires - évaluer les actions de renforcement des capacités	X	X			ISC/ PRESTATAIRE	71600: Travel	04000	00012	2 875
								72100: Contractual services - Companies	04000	00012	6 386
								72500: Supplies	04000	00012	85
								73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	646
								74200: Audio visual and printing production	04000	00012	919
								74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	546
								Sous - total :			11 457
		ACT 1.4.3. Elaborer une stratégie et un plan d'actions pour le renforcement des capacités des OSC et des médias pour la réduction des violations des droits humains	X	X			ISC PRESTATAIRE	72100: Contractual services - Companies	04000	00012	33 786
								74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	1 689
								Sous - total :			35 475
		ACT 1.4.4. Accompagner la mise en œuvre de la stratégie et le plan d'actions pour le renforcement des capacités des OSC et des médias pour la réduction de la violation des droits humains (activités à préciser après l'élaboration de la stratégie)	X	X	X		PRESTATAIRE	71200: International consultants	04000	00012	21 000
								71600: Travel	04000	00012	5 621
								72500: Supplies	04000	00012	310
								73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	5 545
								74200: Audio visual and printing production	04000	00012	1 037
								74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	1 824
								Sous - total :			35 337



PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Bailleur	Montant
		ACT 1.4.5. Suivre la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions pour le renforcement des capacités des OSC et des médias pour la réduction de la violation des droits humains - <i>Elaborer le plan des suivis,</i> - <i>Effectuer les suivis opérationnels, les suivis des réalisations et les suivis des résultats</i> - <i>Rédiger les rapports de suivi</i>	X	X	X	X	UGP PNUD	71600: Travel 74500: Miscellaneous Expenses	04000 04000	00012 00012	1 374 69
		-							Sous - total :		1 443
		-							TOTAL PRODUIT 1		694 232
Produit 2. Les actes d'incivisme sont réduits Projet Id 74697 Indicateur: % de réduction des actes d'incivisme dans les zones d'intervention Base: à déterminer pendant l'évaluation GENDER MARKER 2	Sp 2.1. Une stratégie de réduction des actes d'incivisme est élaborée Indicateur : disponibilité du document de stratégie incluant le plan d'action pour réduire les actes d'incivisme Base : le document n'est pas disponible Cible 2011 : le document de stratégie est disponible	ACT 2.1.1. Identifier les problèmes majeurs d'incivisme (les causes, les types/aspects et les auteurs et les victimes) - <i>Suivre la collecte des données sur le terrain,</i> - <i>Suivre le traitement et l'analyse des données collectées,</i> - <i>Valider les différents rapports d'étape</i>	X				PRESTATAIRE UGP	pm			pm
		-							Sous - total :		0
		ACT 2.1.2. Elaborer la stratégie et le plan d'actions pour réduire les actes d'incivisme en tenant en compte toutes les catégories de population (femmes, hommes, jeunes, vieux, handicapés, sidéens...) : - <i>Suivre l'élaboration de la stratégie,</i> - <i>Suivre l'élaboration du plan d'actions</i>	X				PRESTATAIRE UGP	72100: Contractual services - Companies 72500: Supplies 73100: Rental and Maintenance - Premises 74200: Audio visual and printing production 74500: Miscellaneous Expenses	04000 04000 04000 04000 04000	00012 00012 00012 00012 00012	12 768 34 277 35 656
		-							Sous - total :		13 770

CB

D

PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Baillieur	Montant
		ACT 2.1.3 Valider la stratégie et les plans d'actions pour adresser les problèmes identifiés dans les zones cibles en mettant en exergue les aspects liés à chaque groupe (femmes, hommes, jeunes, handicapés, sidéens...) - Tenir des ateliers de validation de la stratégie - Ajuster les plans d'action conformément à la stratégie adoptée au niveau régional (Atsimo Andrefana et Analamanga) puis au niveau national	X				UGP/PNUD	71600: Travel 72500: Supplies 73100: Rental and Maintenance - Premises 74200: Audio visual and printing production 74500: Miscellaneous Expenses	04000 04000 04000 04000 04000	00012 00012 00012 00012 00012	4 787 316 3 781 283 458
		- ACT 2.1.4. Organiser des actions spécifiques de communication (internes, externes et transversales) aux différentes phases des activités : - avant : actions de sensibilisation des différentes parties prenantes pour leur information, implication, appropriation, adhésion, - pendant : actions de sensibilisation et d'information pour obtenir une dynamique participative, une confiance, actions de restitution partielle des livrables et leur validation, promotion des activités, - après : validation des résultats, restitution des résultats et communication pour vulgarisation et utilisation des produits obtenus. (pm: voir 1.1.4)	X				PRESTATAIRE /UGP				9 625
		-							Sous - total :		9 625
											pm
											pm
									Sous - total :		0

PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Bailleur	Montant
	<p>SP2-2 : La mise en oeuvre du plan d'actions de la stratégie pour réduire les actes d'incivisme est accompagnée</p> <p>Indicateur : - % des actions prévues dans la stratégie et le plan d'action réalisées Base : 0 % Cible 2011 : 40% réalisées</p>	<p>ACT 2.2.1. Mettre en place des dispositifs pour la mise en oeuvre de la stratégie pour réduire les actes d'incivisme (activités à préciser après l'élaboration de la stratégie) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dynamiser et appuyer la mise en place d'un réseau national et régional des OSC "civisme et citoyenneté", - opérationnaliser les activités préconisées dans le plan d'actions visant à adresser les actes d'incivisme 	X	X	X	X	PRESTATAIRE UGP	73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	462
								72500: Supplies	04000	00012	0
								72500: Supplies	04000	00012	68
								74200: Audio visual and printing production	04000	00012	47
								74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	29
								Sous - total :			606
		ACT 2.2.2. Intensifier l'éducation à la citoyenneté et au civisme dans les établissements scolaires des zones d'intervention	X	X	X	X	OEMC PRESTATAIRE UGP	71600: Travel	04000	00012	2 816
		- Poursuivre la multiplication et la diffusion des ouvrages scolaires,						72100: Contractual services - Companies	04000	00012	37 718
		- Poursuivre la formation des sensibilisateurs et des éducateurs dans les CISCO						72500: Supplies	04000	00012	189
		- Poursuivre la sensibilisation des parents d'élèves						73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	2 584
								74200: Audio visual and printing production	04000	00012	990
								74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	2 215
								Sous - total :			46 512
		ACT 2.2.3. Développer des mécanismes pérennes de réduction des actes d'incivisme (élaborations d'outils, mise en place de structures, gestion de l'information...)	X	X	X	X	OEMC PRESTATAIRE UGP	73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	3 875
		- Appels à projets (octroyer des grants à des OSC)						72500: Supplies	04000	00012	189
		- Créer des clubs "citoyenneté et civisme" dans les établissements scolaires des zones d'intervention						74200: Audio visual and printing production	04000	00012	142
		- Rendre opérationnels les clubs "citoyenneté et civisme"						71600: Travel	04000	00012	6 042
								74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	1 497
								Sous - total :			11 745

PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Bailleur	Montant
	<p>SP 2-3 : La mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie pour réduire les actes d'incivisme est suivie</p> <p>Indicateur : Opérationnalité du dispositif de suivi</p> <p>Base : Aucun dispositif de suivi n'est mis en place</p> <p>Cible 2011 : Le dispositif de suivi est opérationnel.</p>	<p>ACT 2.3.1. Mettre en place le dispositif de suivi de la mise en œuvre des réductions des actes d'incivisme</p> <p>- Conclure des contrats d'objectif avec des OSC et des médias en vue de mettre en place un dispositif de monitoring (observatoire) de l'incivisme</p> <p>- Faire participer les jeunes dans ce processus de monitoring en recevant les données par sms</p>	X	X	X	X	PRESTATAIRE UGP	74200: Audio visual and printing production	04000	00012	849
								72100: Contractual services - Companies	04000	00012	12 772
								74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	681
									Sous - total :		14 302
		<p>ACT 2.3.2. Suivre les progrès en matière de réduction des actes d'incivisme,</p> <p>- rendre opérationnel l'observatoire de l'incivisme dans les localités d'intervention du programme</p>				X	UGP/PNUD	pm			pm
									Sous - total :		0
		<p>ACT 2.3.3. Capitaliser et diffuser les résultats de la mise en œuvre des actions de réduction de l'incivisme et de participation citoyenne (actions de communication)</p> <p>- Conclure des contrats d'objectif avec des OSC et des médias pour la vulgarisation des actions retenues pour adresser les questions d'incivisme</p>					PRESTATAIRE UGP/PNUD	pm			pm
									Sous - total :		0

2

2

PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Bailleur	Montant
	<p>SP 2-4 : Les OSC et les médias sont capables de mener des activités visant la réduction de l'incivisme</p> <p>Indicateur : taux de réalisation des actions de renforcement des capacités des OSC et des médias en matière de réduction de l'incivisme</p> <p>Base : aucune action</p> <p>Cible 2011 : les besoins en renforcement de capacités sont déterminés et 50% sont satisfaits</p>	<p>ACT 2.4.1. Identifier les besoins en renforcement des capacités des OSC et des médias</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour mémoire cf élaboration indice de la société civile -Recruter cabinet pour étudier les besoins des médias, élaborer une stratégie/méthodologie et pour les actions de renforcement des capacités des médias, - Valider les propositions d'actions, - Suivre les activités des prestataires, - évaluer les actions de renforcement des capacités 	X	X			ISC PRESTATAIRE UGP	71300: Local Consultants	04000	00012	3 134
								73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	646
								72500: Supplies	04000	00012	85
								74200: Audio visual and printing production	04000	00012	919
								71600: Travel	04000	00012	2 875
								74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	383
								Sous - total :			8 042
		<p>ACT2.4.2. Elaborer une stratégie et un plan d'actions pour le renforcement des capacités des OSC et des médias</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour mémoire cf élaboration indice de la société civile - pour mémoire cf recrutement en 2.4.1 	X				ISC PRESTATAIRE UGP	pm			pm
								Sous - total :			0
		<p>ACT2.4.3. Accompagner la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions pour le renforcement des capacités des OSC et des médias en matière de réduction des actes d'incivisme.</p>	X	X	X	X	ISC PRESTATAIRE	73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	5 545
								72500: Supplies	04000	00012	310
								74200: Audio visual and printing production	04000	00012	283
								71600: Travel	04000	00012	2 215
								74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	417
								Sous - total :			8 770

D

PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget					
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Bailleur	Montant		
												Sous - total :	
		ACT2.4.4. Suivre la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions pour le renforcement des capacités des OSC et des médias - Elaborer les plans de suivis, - Effectuer les suivis opérationnels, les suivis des réalisations et les suivis des résultats - Rédiger les rapports de suivi	X	X	X	X	UGP/PNUD	71600: Travel	04000	00012	1 854		
		-						74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	93		
		-							Sous - total :		1 947		
		-							TOTAL PRODUIT 2		115 319		
Produit 3. Les risques d'aggravation de la violence et des conflits sont réduits dans les zones retenues Projet id 74699 Indicateurs : % de conflits gérés et résolus par type par zone cible... Baseline : 0 (Situation 2009) Cible 2011 : 25%	SP 3-1 : Une stratégie pour réduire les risques d'aggravation de la violence et des conflits dans les zones retenues est élaborée. Indicateur : Disponibilité du document de stratégie incluant le plan d'actions pour réduire les risques d'aggravation de la violence et des conflits. Base : Le document n'est pas disponible. Cible 2011 : Le document de stratégie et le plan d'actions sont disponibles.	ACT 3.1.1 Identifier les sources, les auteurs et les victimes des violences et des conflits - Suivre la collecte des données sur le terrain, - Suivre le traitement et l'analyse des données collectées, - Valider les différents rapports d'étape	X				PRESTATAIRE /UGP	72100: Contractual services - Companies	04000	00012	15 965		
								73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012		278	
									72500: Supplies	04000	00012		34
									74200: Audio visual and printing production	04000	00012		35
									74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012		816
		-							Sous - total :		17 128		
		ACT 3.1.2. Elaborer la stratégie et le plan d'actions pour réduire les risques d'aggravation de la violence et des conflits - Suivre l'élaboration de la stratégie, - Suivre l'élaboration du plan d'actions	X				PRESTATAIRE /UGP	pm			pm		
		-							Sous - total :		0		

(Handwritten mark)

(Handwritten mark)

PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP /UGP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Baillieur	Montant
		ACT 3.1.3. Valider la stratégie et les plans d'action pour adresser les problèmes identifiés dans les zones cibles en mettant en exergue les besoins pour chaque groupe bénéficiaire (femmes, hommes, jeunes, handicapés, sidéens...) - Tenir des ateliers de validation de la stratégie - Ajuster les plans d'action conformément à la stratégie adoptée au niveau régional (Atsimo Andrefana et Analamanga) puis au niveau national		X			PRESTATAIRE /UGP	71600: Travel	04000	00012	4 184
								72500: Supplies	04000	00012	306
								73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	3 593
								74200: Audio visual and printing production	04000	00012	283
								74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	418
								Sous - total :			8 784
		ACT 3.1.4. Organiser des actions spécifiques de communication (internes, externes et transversales) aux différentes phases des activités (avant, pendant, après) - avant : actions de sensibilisation des différentes parties prenantes pour leur information, implication, appropriation, adhésion, - pendant : actions de sensibilisation et d'information pour obtenir une dynamique participative, une confiance, actions de restitution partielle des livrables et leur validation, promotion des activités, - après : validation des résultats, restitution des résultats et communication pour vulgarisation et utilisation des produits obtenus. (pm voir: 1.1.4)		X			PRESTATAIRE /UGP	pm	pm	pm	pm
								Sous - total :			0

2

2

PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Baillieur	Montant
	SP3.2. La mise en oeuvre du plan d'action de la stratégie pour réduire les risques d'aggravation de la violence et des conflits est accompagnée Indicateur : - % de réalisation des actions prévues dans la stratégie Base : 0 Cible 2011 : 40% de réalisation	ACT 3.2.1. Conclure des contrats d'objectifs avec les OSC et les médias pour la mise en oeuvre de la stratégie et des plans d'actions pour réduire les risques d'aggravation de la violence et des conflits (à préciser après l'élaboration de la stratégie). - Conclure des contrats d'objectifs avec les OSC et les médias dans le but d'opérationnaliser les actions prévues dans les plans d'action visant à réduire les risques d'aggravation de la violence et des conflits, - suivre la réalisation des contrats,		X	X	X	PRESTATAIRE /UGP	74200: Audio visual and printing production 72100: Contractual services - Companies 74500: Miscellaneous Expenses	04000 04000 04000	00012 00012 00012	849 18 859 985
		-						Sous - total :			20 693
		ACT 3.2.2. Développer de nouveaux dispositifs pérennes afin de réduire les risques d'aggravation de la violence et des conflits : (à préciser après l'état des lieux : dialogue territorial, formation en prévention, gestion et résolution des conflits, guichets fonciers, comité local de vigilance ...)		X	X	X	PRESTATAIRE /UGP	71300: Local Consultants 71600: Travel 72500: Supplies 73100: Rental and Maintenance - Premises 74200: Audio visual and printing production 74500: Miscellaneous Expenses	04000 04000 04000 04000	00012 00012 00012 00012	2 199 6 008 427 4 989
		-						Sous - total :			16 991

2

2

PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Baillieur	Montant
	<p>SP3-3. La mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de réduction des risques d'aggravation de la violence et des conflits est suivie</p> <p>Indicateur : Opérationnalité du dispositif de suivi</p> <p>Base : Aucun dispositif de suivi n'est mis en place</p> <p>Cible 2011 : Le dispositif de suivi est opérationnel .</p>	<p>ACT 3.3.1. Mettre en place le dispositif de suivi des dispositifs et stratégies de réduction des risques d'aggravation de la violence et des conflits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conclure des contrats d'objectif avec des OSC et des médias en vue d'établir les baselines, - Réaliser des enquêtes participatives et des sondages pour l'évaluation des progrès, - Mettre en place le dispositif de monitoring (observatoire) des risques d'aggravation de la violence et des conflits - faire participer les jeunes dans les processus de monitoring des risques d'aggravation de la violence et des conflits en recueillant les informations par sms 	X	X	X		74200: Audio visual and printing production	04000	00012	849	
							72100: Contractual services - Companies	04000	00012	12 772	
							74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	681	
								Sous - total :		14 302	
		<p>ACT 3.3.2. Suivre les progrès en matière de réduction des risques d'aggravation de la violence et des conflits (base lines, enquêtes et sondages) pour l'évaluation des progrès,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre opérationnel l'observatoire des risques d'aggravation de la violence et des conflits dans les localités d'intervention du programme 			X			pm		pm	
								Sous - total :		0	
		<p>ACT 3.3.3. Capitaliser et diffuser les résultats de la mise en œuvre des actions de réduction des risques d'aggravation de la violence et des conflits (actions de communication)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conclure des contrats d'objectif avec des OSC et des médias pour la vulgarisation des actions retenues pour adresser l'aggravation des risques de violence et de conflit 			X			pm		pm	
								Sous - total :		0	

2

4

PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Baillieur	Montant
	<p>SP 3-4 : Les OSC et les médias sont capables de mener des activités visant la réduction des risques d'aggravation de la violence et et des conflits</p> <p>Indicateur : taux de réalisation des actions de renforcement des capacités des OSC et des médias en matière de réduction des risques d'aggravation de la violence, des conflits et d'insécurité</p> <p>Base : aucune action</p> <p>Cible 2011 : les besoins en renforcement de capacités sont déterminés et 50% sont satisfaits.</p>	<p>ACT 3.4.1. Identifier les besoins en renforcement des capacités des OSC et des médias</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour mémoire cf élaboration indice de la société civile - Recruter cabinet pour étudier les besoins des médias 	X	X			ISC UGP PRESTATAIRE	71300: Local Consultants 71600: Travel 72100: Contractual services - Companies 72200: Equipements and furnitures 74200: Audio visual and printing production 74500: Miscellaneous Expenses	04000 04000 04000 04000 04000 04000 04000	00012 00012 00012 00012 00012 00012 00012	35 884 12 428 3 000 20 000 2 121 3 672
								Sous - total :		77 105	
		<p>ACT 3.4.2. Elaborer une stratégie et un plan d'actions pour le renforcement des capacités des OSC et des médias</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour mémoire cf élaboration indice de la société civile - Pour mémoire cf recrutement en 1.4.1, 2.4.1 et 3.4.1. 	X				ISC UGP PRESTATAIRE	pm		pm	
								Sous - total :		0	
		<p>ACT3.4.3. Accompagner la stratégie de mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions pour le renforcement des capacités des OSC et des médias</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recruter des prestataires - Valider les propositions d'actions - Suivre les activités des prestataires - Evaluer les actions de renforcement des capacités 	X	X		X	ISC UGP PRESTATAIRE	pm		pm	
								Sous - total :		0	



PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Baillieur	Montant
		ACT 3.4.4. Suivre la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions pour le renforcement des capacités des OSC et des médias - <i>Elaborer les plans de suivis</i> - <i>Effectuer les suivis opérationnels, les suivis des réalisations et les suivis des résultats</i> - <i>Rédiger les rapports de suivi</i>		X	X	X	ISC UGP PRESTATAIRE	71600: Travel	04000	00012	4 947
								72200: Equipements and furnitures	04000	00012	4 715
								72500: Supplies	04000	00012	512
								72800: Information technology Equipment	04000	00012	4 715
								73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	372
								74200: Audio visual and printing production	04000	00012	35
								74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	293
									Sous - total :		15 589
									TOTAL PRODUIT 3		170 592
Produit 4. Le programme est géré efficacement Projet id 74708 Indicateur : Taux d'exécution du budget Cible 2010 : 90% Cible 2011: 90% Cible 2012:90% Gender Marker : 2	SP4-1 Le Programme est mis en œuvre et suivi selon les procédures Indicateur : taux de réalisation des activités Cible 2010 : Cible 2011: 90%	ACT 4.1.1. Gérer l'équipe du programme - <i>Coordonnateur du programme, Volontaires des Nations Unies Internationaux chargés des volets droits humains et société civile, Assistants Administratifs et financiers, chauffeurs, Associé et assistant de programme, Gestionnaire de programme, Spécialistes...</i>	X	X	X	X					
		- <i>Recruter l' Associé et l'Assistant de programme, un Chauffeur...</i> - <i>Payer les charges du personnel</i>							74200: Audio visual and printing production	04000	00012
			X	X	X	X		71400: Contractual Services - Individual	04000	00012	1 17 011

B

D

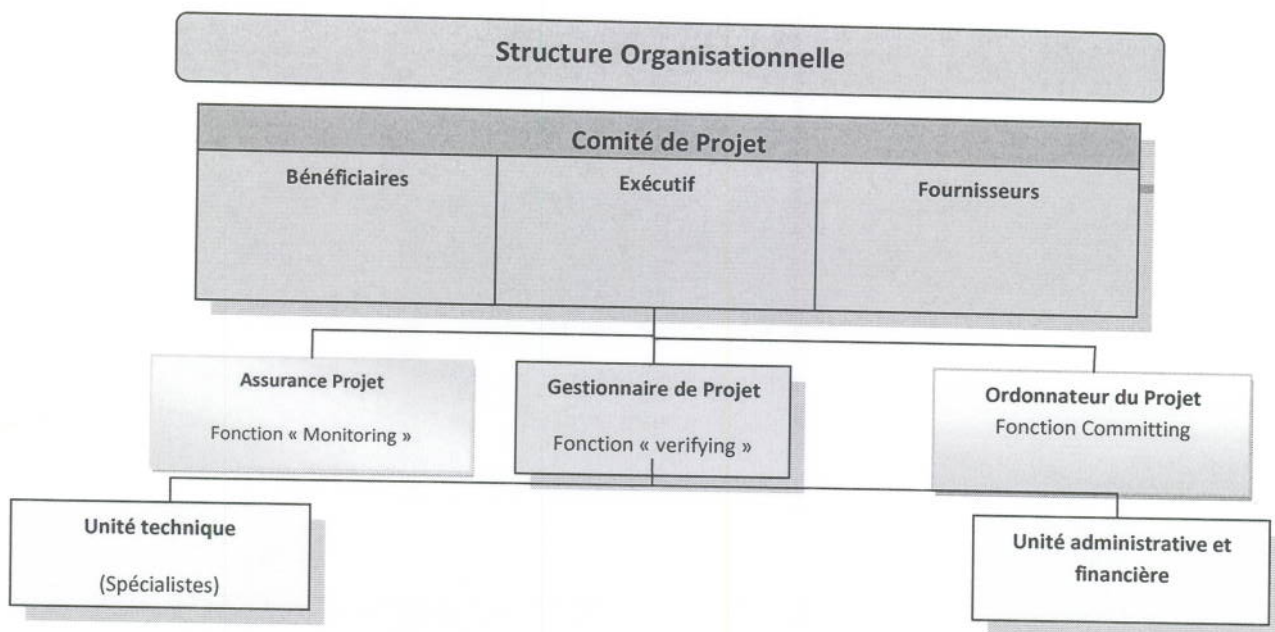
PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Baillieur	Montant
		- Payer les charges des VNU International						71500: UN Volunteers	04000	00012	66 000
		- Former l'équipe de DDCCS	X	X	X	X		73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	2 206
		-						72500: Supplies	04000	00012	104
		-						74200: Audio visual and printing production	04000	00012	85
		ACT 4.1.2.Assurer les besoins logistiques de la mise en œuvre du programme	X	X	X	X		72500: Supplies	04000	00012	5 000
								73500: Reimbursement Costs	04000	00012	1 500
								71600: Travel	04000	00012	10 000
								72400: Communications and Audio visual Equipment	04000	00012	20 470
								73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	14 979
								73300: Rental and Maintenance of Information Technology Equipment	04000	00012	3 000
								73400: Rental and Maintenance of other Equipment	04000	00012	18 908
								72800: Information technology Equipment	04000	00012	7 500
		ACT 4.1.3.Elaborer les différents documents de gestion du programme (PTA, PTT, PTO, journaux, plans rapports et revues...)	X	X	X	X	UGP				

PRODUITS	SOUS-PRODUITS	ACTIVITES PRINCIPALES / TACHES	CHRONOGRAMME				PARTIES RESP	Budget			
			Q1	Q2	Q3	Q4		Compte	Source de fonds	Baillieur	Montant
		ACT 4.1.4.Suivre la mise en œuvre du programme	X	X	X	X	UGP/PNUD	73100: Rental and Maintenance - Premises	04000	00012	151
		- Tenir la revue du programme	X			X	UGP/PNUD	71600: Travel	04000	00012	3 564
		- Audit				X	UGP/PNUD	74200: Audio visual and printing production	04000	00012	71
								74100: Professional services	04000	00012	10 000
								74500: Miscellaneous Expenses	04000	00012	14 155
								Sous - total :			297 250
								TOTAL PRODUIT 4			297 250
TOTAL GENERAL : 1 277 393											

2

2

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION



4.1 Compte tenu du contexte sociopolitique actuel qui a conduit l'Équipe de Pays du Système des Nations Unies à adopter une « Situation spéciale de développement » en avril 2009, laquelle situation a été prolongée par l'Interoffice memorandum 5992 du 18 mars 2010 du Bureau Régional Afrique, le programme est mis en œuvre directement par le PNUD (DIM).

La réalisation des activités sera confiée à des structures de réalisation (ONG, associations, prestataires etc.) dites parties responsables qui rendront compte directement au PNUD, en charge de la mise en œuvre.

La planification, la coordination et le suivi sont assurés par une unité de coordination du programme, dirigée par un coordonnateur gestionnaire de Programme, sous la supervision directe du PNUD.

4.2 Le Comité de Projet est la principale instance décisionnelle du programme. Il est en charge des orientations du programme et de la validation de ses résultats. Cf termes de référence du comité de projet joint en annexe.

Le Comité de projet comprend les fonctions suivantes :

- l'Exécutif, qui préside le Comité de projet, est assuré conjointement par le Représentant résident adjoint du PNUD et le représentant de l'Agence gouvernementale de coordination, en l'occurrence le Ministère en charge du Plan, ou par leurs représentants respectifs.
- Le Fournisseur principal qui apporte des orientations sur la faisabilité du programme. Il est constitué des représentants des structures sensées réaliser les produits du programme. Cette fonction est assurée par les ONG de réalisation (notamment les ONG œuvrant pour les questions de droits humains, de civisme et de cohésion sociale) et les directions techniques des ministères clés (Ministère en charge de la Justice, de l'Éducation nationale, de la Population, Ministère en charge de la Communication).
- Le Bénéficiaire principal assure la réalisation des résultats dans les perspectives des bénéficiaires du projet. Il est constitué des représentants des groupes cibles : les communautés et les organisations professionnelles, les organisations citoyennes faitières, les organisations d'appui sectoriel,...

4.3 Le rôle de « Committing officer » est assuré par l'Assistant au Représentant résident (ARR/P). En tant que tel, elle est l'ordonnateur du projet. Elle autorise les dépenses sur le budget du programme dans les limites autorisées par l'Internal Control Framework (ICF). Elle veille sur la bonne mise en œuvre globale du projet, ainsi qu'à la cohérence des actions du projet avec les politiques et orientations stratégiques sectorielles. Elle doit aussi mobiliser les ressources pour l'atteinte des résultats du projet.

Le rôle de « **verifying officer** » est tenu par le **coordonnateur de programme**. A cet effet, il est le responsable de la gestion quotidienne du programme ainsi que de la coordination des activités du programme. Il veille à ce que les résultats tels que consignés dans le document de projet soient atteints suivant les normes de qualité requises. Il apprécie la pertinence des révisions budgétaires et procède, avec l'appui des unités technique, administrative et financière de coordination du programme, aux arrangements relatifs à l'organisation des audits et des évaluations.

Le verifying officer s'assure que l'élaboration des différents documents exigés par les procédures pour la gestion efficace du programme (différents journaux, rapports périodiques...) le soit dans les délais et dans les normes de qualité requises notamment par rapport aux dispositions du « Programme and Operations Policies and Procedures » (POPP) du PNUD.

Il s'assure également que les informations relatives au programme soient produites et distribuées aux parties prenantes dans les délais et que les réunions statutaires soient tenues et les rapports y afférents parvenus aux parties prenantes.

Le coordonnateur de programme, en tant que gestionnaire de projet, est appuyé par l'unité de coordination pour la réalisation de ses attributions.

L'unité de coordination comprend :

- a) une unité technique composée de trois (03) spécialistes dont un en droits humains, un en société civile et un en gestion de conflits ainsi qu'un (01) associé de programme.
- b) Une unité administrative et financière composée d'un (01) assistant administratif et financier principal, deux (02) assistants administratifs et financiers et de trois (03) chauffeurs.

4.4 L'« Assurance de Projet » ou monitoring appuie le comité de projet pour assurer le suivi (follow up) des résultats en conformité avec les normes de qualité requise.

A cet effet, il s'assure de l'enregistrement régulier des progrès et de l'évolution des performances du programme dans la plateforme de suivi des résultats. Il effectue des visites de suivi (de réalisation des activités, des résultats...) et supervise le gestionnaire de projet.

Le rôle d'assurance de projet est tenu par l'Assistant au Représentant résident en charge du volet gouvernance.

4.5 Pour cette année 2011, les communes urbaines d'Antananarivo et de Toliara, les communes rurales de Mahitsy et de Saint Augustin ont été retenues. Cependant, ce nombre pourrait augmenter en fonction de la disponibilité des ressources et des décisions de l'équipe de gestion du bureau.

V. CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- 5.1 Au titre de contribution à l'évaluation d'un ou de plusieurs effets du Programme-Pays, une évaluation du projet peut être conduite, suivant la disponibilité des ressources durant le cycle de programmation.
- 5.2 L'audit du projet peut être externe (par le « UN Board of Auditors ») ou interne, organisé par le Bureau d'Audit et d'Investigation (Office of Audit and Investigation) du PNUD.
- 5.3 Conformément aux politiques de programmation et aux procédures mentionnées dans le « Programme and Operations Policies and Procedures », le suivi du projet sera effectué comme suit :

Dans le cadre du cycle annuel :

- Sur une base trimestrielle, une évaluation de qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats-clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de la gestion de la qualité.
- Un journal des problèmes sera généré et mis à jour régulièrement par les spécialistes sous la supervision directe du gestionnaire de projet et activé dans ATLAS par l'assurance du projet afin de faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes de changement.
- Sur la base d'une analyse initiale des risques, un journal des risques sera également généré par les spécialistes sous la supervision directe du gestionnaire de projet. Il sera activé dans Atlas et sera régulièrement mis à jour, en passant en revue les facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter le projet.
- Il en est de même pour la génération, la mise à jour et l'activation d'un plan de suivi dans Atlas, afin de suivre les actions et les événements liés à la gestion du projet ainsi que pour le journal des leçons, afin d'assurer un apprentissage actif et l'adaptation de l'organisation qui facilitera la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Sur la base des informations ci-dessus et enregistrées dans Atlas, un rapport trimestriel d'avancement (RTA) du projet sera soumis aux parties prenantes.

Annuellement:

- **Rapport annuel de projet et un rapport annuel de revue du projet :**
Un rapport annuel de projet et un rapport annuel de revue du projet doivent être préparés par le Gestionnaire du Projet. Comme exigence minimale, le rapport annuel devra consister à remplir le format standard du rapport d'activités, couvrant toute l'année, avec des informations mises à jour sur chacun des éléments mentionnés ci-dessus. Le rapport annuel de revue du projet devra contenir toutes les informations requises dans le format validé à cet effet au niveau du programme et disséminé à travers le guide consolidé.
- **La revue annuelle du projet.** Sur la base du rapport annuel, une revue annuelle du projet sera organisée durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'évaluer le progrès réalisé par le projet et pour valider le plan de travail pour l'année suivante. Durant la dernière année, cette revue sera la revue finale. Cette revue est conduite par le Comité de projet et doit impliquer d'autres parties prenantes, le cas échéant. Elle doit se focaliser sur la mesure dans laquelle des progrès sont réalisés par rapport aux produits retenus, lesquels restent alignés par rapport aux effets concernés.

Annexe : Termes de Référence du COMITE DE PROJET

Le comité de projet est le groupe responsable pour prendre, sur une base consensuelle, des décisions de gestion pour le projet. Le Comité de projet doit considérer le fait que le PNUD est responsable du projet et de ce fait, le Comité de projet doit s'assurer que les standards relatifs à la gestion des fonds sont suivis : les fonds sont utilisés à bon escient et les règles de transparence, d'équité, de concurrence sont respectées.

Le Comité de Projet est aussi consulté par le Responsable de projet pour donner des décisions, lorsque les tolérances définies au préalable sont dépassées (c.-à-d. les contraintes normales en termes de durée et de budget).

Le Comité de projet peut revoir et approuver les plans de travail et/ou les révisions de ceux-ci, autoriser les changements significatifs par rapport aux prévisions.

Le Comité de projet regroupe trois fonctions :

- l'Exécutif, qui préside le Comité. Il représente le ou les « propriétaires » du projet.
- Une fonction de Fournisseur principal qui représente les intérêts des parties qui fournissent des ressources, services et/ou expertises au projet. Le Fournisseur principal donne des conseils au Comité de projet concernant la faisabilité technique du projet.
- Une fonction de Bénéficiaire principal, qui s'assure et certifie, pour le compte de tous les bénéficiaires, que les résultats sont bien atteints, suivant leurs attentes.

Les membres potentiels du Comité de projet sont passés en revue et recommandés pour approbation pendant la réunion de CLAP (Comité local consultatif d'approbation de projet). Par exemple, la fonction de l'Exécutif peut (mais pas obligatoirement) être tenue par le Directeur de projet, celle de fournisseur principal par des représentants du partenaire de mise en œuvre et/ou le PNUD et celle du bénéficiaire principal peut être tenue par les représentants d'autres entités gouvernementales ou de la société civile.

L'Agence de coopération gouvernementale et le PNUD doivent toujours être présent au Comité de projet.

La vérification de projet est de la responsabilité de chaque membre du Comité de projet, mais la fonction peut être déléguée. La fonction de vérification de projet soutient le Comité de projet en remplissant des fonctions de surveillance et de suivi des objectifs. Cette fonction doit être indépendante. Elle s'assure que les étapes importantes de gestion du projet sont bien gérées et accomplies.

Un Administrateur de programme tient habituellement le rôle de vérification du projet pour le membre du Comité du côté du PNUD, tandis qu'un Représentant similaire issu du Gouvernement tiendra ce rôle, pour le Directeur de projet.

Les fonctions de Responsable de projet et de Vérificateur de projet ne doivent jamais être tenues par la même personne pour le même projet.

Responsable de projet : Le responsable de projet possède l'autorité de gérer le projet sur une base quotidienne au nom du Comité de projet, dans la limite des contraintes définies par le Comité de projet.

Le Responsable de projet est responsable de la question quotidienne du projet et de la prise de décision pour le projet. La responsabilité principale du Responsable de projet est d'assurer que le projet produit les résultats précisés dans le document de projet, suivant la norme de qualité requise et dans la limite des contraintes de temps et de coût spécifiées. Le Responsable de projet est nommé par le Partenaire de mise en œuvre.



ACCORDS DE LA CONTREPARTIE NATIONALE

Les structures suivantes ont donné leur accord sur le contenu du PTA :

DIRECTION CHARGÉE DU PLAN (suivant email en date du 21 janvier 2011)

Par Madame Mbolatiana Raharimanga, Directeur des études et modélisation économique auprès du Ministère de l'Économie et de l'Industrie, en charge du Plan

DIRECTION CHARGÉE DES DROITS HUMAINS (suivant email en date du 21 janvier 2011)

Par Monsieur Lucien Rakotonirina, Directeur des relations internationales et des droits humains au Ministère de la Justice

DIRECTION CHARGÉE DE LA COMMUNICATION (suivant email en date du 23 janvier 2011)

Par Monsieur Lucien Rajaona, Directeur de la Communication au Ministère de la Communication

CONSORTIUM DE LA PARTICIPATION CITOYENNE (suivant email en date du 20 janvier 2011)

Par Madame Edmondine Ramaroson, Président

OFFICE DE L'ÉDUCATION DE MASSE ET DU CIVISME (suivant email en date du 21 janvier 2011)

Par Monsieur Jean Jacques Rakotoarison, Directeur de l'OEMC.

United Nations Development Programme

Regional Bureau for Africa



Interoffice Memorandum

To: Rebeca Grynspan
Associate Administrator
Date: March 18, 2010

From: Babacar Cisse
Officer-in-Charge
Regional Bureau for Africa
Extension: 5992

Subject: **Request for Extension of the Special Development Situation (SDS) for Madagascar**

1. This documented recommendation is prepared in support of a request submitted by the Resident Representative/Resident Coordinator a.i for Madagascar to extend the Special Development Situation (SDS) designation for Madagascar.

I – Background Information

2. Starting in January 2009, Madagascar was affected by a political crisis that led to an unconstitutional change of the President. Months of international mediation jointly conducted by the Southern African Development Community (SADC), the African Union (AU), the Organisation Internationale de la Francophonie and the UN resulted in the signing of the Maputo and Addis Ababa Peace Agreements between August and November 2009. These agreements set the framework for a return to constitutional order through the organization of elections within a 15 months period. They also established a consensual but fragile transition driven by a set of transitional institutions including the President of the Transition, the Presidential Council, the Government of National Unity, legislative bodies, the National Reconciliation Council, the Economic and Social Council and the National Independent Electoral Commission.
3. As progress stalled on the formation of the power-sharing government, continuous international mediation led to a new meeting organized in Maputo from 3 to 5 December 2009, to which the President of the High Authority of Transition, Andry Rajoelina refused to participate. He subsequently abrogated the transitional institutions previously agreed upon and resumed the unilateral approach that prevailed in the early months of the political crisis. The High Authority of Transition is not recognized by the international community and Madagascar is still facing an unstable political situation, which negatively impacts the social and economic situations. Under the leadership of the African Union, international mediation was re-launched at a consultative meeting organized in Addis Ababa on 6 January 2010,

OSG#921
22 MARCH/10

which called for the full implementation of the Peace Agreements that all four parties had previously agreed to, and prepared a compromise solution on the issues at the heart of the deadlock. The failure of President Rajoelina to agree to the AU compromise solution and to set up a unity government led the AU to impose sanctions on him and 108 members of his government and political *mouvance*, as a way to force him back into negotiations. The sanctions include travel restrictions and the freezing of foreign assets.

II – Justifications of the SDS designation

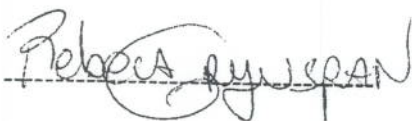
4. The SDS was first declared in April 2009 and remained valid until 22 January 2010. Its continuation is required for the following reasons:
- Until a satisfactory solution is found to the political crisis, the CO will continue to operate in an unstable environment, with repercussions on people, institutions and activities. UNDP faces the challenge of continuing to implement its development, community recovery and poverty reduction activities in a context of high uncertainty, institutional instability and increased fiduciary risks.
 - The CO cannot maintain normal working relations with governmental counterparts, as these relations can be negatively perceived and interpreted as a de facto support to the government in place. The CO needs to minimize possible risks to its credibility and neutrality by minimizing its interactions with senior government authorities.
 - The CO needs to observe a level of coherence in its approach with the rest of the United Nations Country Team in Madagascar. The UNCT has recently adopted common principles for their interventions in Madagascar. These principles are as follows: 1) UN Agencies' interventions should target emergency/rehabilitation activities directly benefiting populations. Contacts or correspondences with the transition authorities shall be limited to specific circumstances such as humanitarian interventions, blatant human rights violations and critical blockages to programme implementation; 2) Measures decided by the UNCT in 2009, when the SDS was first declared, are maintained concerning procurement and payment procedures; 3) The organization of official activities with representatives of the High Authority of Transition shall be avoided, as well as the use of the names and logos of UN Agencies by the national authorities; 4) For the implementation of their activities, UN Agencies can maintain technical working relations with lower level civil servants. These working relations are authorized as long as they are in conformity with the first 3 principles.
 - The respect of these principles by the CO is important not only to maintain harmonious relations with other UN Agencies, but also in relation to the larger international community and development partners, most of whom have frozen their assistance to Madagascar and strictly limited their interactions with government authorities.
 - Finally, given the fact that the reasons that necessitated the SDS designation in April 2009 are still present, with an increasingly paralyzed administration and no clear prospect for an immediate return to normalcy, the continuation of the SDS designation is justified to sustain the coping capacities of the CO and avoid the possible loss of significant development achievements.

5. The continuation of the SDS designation is expected to have two effects: first, to allow the appropriate management of operational and fiduciary risks related to the sensitive political and unstable institutional contexts; and second to provide a rapid response mechanism and the necessary flexibility needed for project operations. Normal procedures would be waved to allow the following:
- The approval of projects documents and annual work plans by the Resident Representative without referring to the government;
 - The local approval of the Direct Implementation Modality for projects/programmes;
 - The Harmonized Approach to Cash Transfer (HACT) will continue to be in effect only for payments to NGOs and other non-governmental implementing entities. Direct payments will be effected to lower implementing levels of governmental structures, if no other option is practical.
6. BOM and BCPR were consulted on the request for extension of the SDS designation and endorsed it. In addition, given the political situation in Madagascar, and the need for a harmonized approach of the UNCT with the government in place, DPA and UN DOCO were also consulted and considered prudent to extend the SDS, until there is greater clarity on the political situation of the country.

III – Recommendation

7. I recommend the approval of the extension of the SDS for one year to 19th March 2011, as per the justifications highlighted above.
8. As per the POPP procedures, a review of the SDS will take place after six months, with a decision to extend or revoke it based on a status update, recommendations, and justification report from the CO Resident Representative.

Approved by:



Rebeca Grynspan
Associate Administrator

Date:

